



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au greffe
du Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Huy, le
le greffier,

26 FEV. 2025
Greffe

N° d'entreprise : 0757 866 641

Nom

(en entier) : **Nordex Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Villers 25 boîte B, 4520 Wanze**

Objet de l'acte : Démission et nomination de commissaire, administrateurs et délégués à la gestion journalière

I. Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 31 décembre 2024 :

L'actionnaire unique a décidé de mettre fin au mandat de PWC Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2024.

L'actionnaire unique a décidé de nommer KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0419.122.548 (KPMG), en tant que commissaire de la société pour une période de trois ans et avec effet au 31 décembre 2024, afin de contrôler les comptes annuels de la société pour les exercices se terminant les 31 décembre 2024, 2025 et 2026. Le mandat expirera à la clôture de l'assemblée générale convoquée pour approuver les comptes de l'exercice 2026.

KPMG a désigné M. Gonzalez Rodriguez Grégory (IRE No. A02588), réviseur d'entreprises, et tant que représentant permanent pour ce mandat.

II. Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 24 septembre 2024 :

L'actionnaire unique a décidé de mettre fin au mandat de M. Christian Feldbinder en tant qu'administrateur de la société avec effet au 24 septembre 2024.

L'actionnaire unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 24 septembre 2024 :

- Monsieur Karsten Rakebrandt ; et
- Monsieur Joachim Schälke.

Les administrateurs susmentionnés élisent domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat. Leur mandat a une durée indéterminée et n'est pas rémunéré.

Conformément à l'article 12 des statuts de la société, s'il y a plusieurs administrateurs, la société est valablement représentée par deux administrateurs agissant conjointement.

III. Extrait des résolutions écrites des administrateurs du 28 novembre 2024 :

Le conseil d'administration a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Christian Feldbinder, Monsieur Pierre Cararo et Monsieur Fabien Vacher en tant que délégués à la gestion journalière de la société avec effet au 28 novembre 2024.

Le conseil d'administration a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la société avec effet au 28 novembre 2024 :

- Monsieur Philippe Perrin ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

- Monsieur Christophe Billot ; et
- Monsieur Arthur Grégy De Serbrun.

Les personnes susmentionnées élisent domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat. Leur mandat a une durée indéterminée et n'est pas rémunéré.

La gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société que les actes et les décisions qui, soit en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'organe d'administration.

Les délégués à la gestion journalière susmentionnés ne sont pas autorisés à agir et/ou à représenter la société seul dans le cadre de la gestion journalière de la société. Ils doivent toujours agir et/ou représenter la société conjointement avec un autre délégué à la gestion journalière de la société, qui pourra être un administrateur de la société ou non. Ils peuvent en outre agir et/ou représenter la société conjointement avec un mandataire spécial nommé par le conseil d'administration dans les limites des procurations conférées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration et l'actionnaire unique ont décidé de donner une procuration spéciale à Monsieur Luc Germonpré, Monsieur Vadim Van Poppel et Madame Chaima Qnioun, avocats chez Lydian, dont les bureaux sont situés Havenlaan 86c b113, 1000 Bruxelles, agissant tous seuls et avec possibilité de substitution, pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles au dépôt des résolutions susmentionnées en vue de leur publication aux Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature de tous les formulaires de publication et d'autres documents).

Chaima Qnioun
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).